



# Attestation de remise du classeur santé-sécurité

Article L4121-1 du code du Travail : *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.*

Article L4122-1 du code du Travail : *Il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.*

**Le SDIS rédige ce classeur santé-sécurité, vous l'explique  
et vous demande de le lire attentivement.**

Je soussigné(e)....., agent du SDIS .....  
certifie avoir reçu le classeur santé et sécurité, et m'engage à en prendre connaissance afin de  
participer activement à ma santé-sécurité, celle de mes collègues et ainsi renforcer l'action du  
service public qu'assure le SDIS.

Fait à..... le ..... pour valoir ce que de droit.



Signature

Fiche à remettre au SDIS d'emploi pour archivage  
dans le dossier individuel de l'agent.